

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 15/12/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211214-121404-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 14
décembre 2021
D-2021/452**

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

M.BOUISSON présent à partir de 15h15, M.FETOUH présent à partir de 15h25, M.MARI présent à partir de 16h06. Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M.ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M. BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M.GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS,

Golf de Bordeaux Lac. Rapport annuel de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Blue Green. Information du conseil municipal.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 23 novembre 2009, la ville de Bordeaux a confié à la société Bluegreen la conception, la réalisation et le financement d'investissements ainsi que la gestion et l'exploitation du golf de Bordeaux Lac, sous la forme d'un contrat de concession de travaux et de service public pour une durée de 15 ans à effet au 1er novembre 2010.

Bluegreen est une société par actions simplifiée à associé unique, filiale du groupe Société d'aménagement urbain et rurale (SAUR), au capital de 10 187 083 euros, dont le siège social est situé à Cergy Pontoise. Son Président est Monsieur Manuel Biota.

Le golf de Bordeaux Lac est un équipement d'une superficie de 110 hectares regroupant les installations golffiques suivantes :

- deux parcours de 18 trous : la Jalle (créé en 1978) et les Etangs (créé en 1990) ;
- plusieurs zones d'entraînement : 1 practice éclairé de 78 postes couverts, 1 putting green de 9 trous, un pitching-putting green avec bunker de 9 trous et une zone d'entraînement ;
- un club-house et restaurant ;
- des bâtiments annexes : 1 magasin de golf, 1 local à chariots, 1 atelier, 3 maisons de fonction, une salle de formation, des parkings, 2 mini chalets starter et 2 stations de pompage, une par parcours.

Le concessionnaire s'est engagé à accomplir des missions techniques, commerciales, administratives, financières, pédagogiques et sportives s'inscrivant dans une démarche intégrée de développement durable.

Il fait son affaire de la réalisation et du financement des travaux d'amélioration et de restructuration des installations ainsi que leur maintenance et entretien.

Il assure à ses risques et périls l'exploitation du golf de Bordeaux Lac.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine comme chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

Conformément aux articles L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, L. 3131-5 du Code de la commande publique et 31 et suivants du contrat susmentionné, le Délégué a l'obligation de remettre à la ville un rapport annuel présentant les données comptables, une analyse de la qualité des ouvrages et des services, un compte rendu technique et financier comportant les informations relatives aux tarifs pratiqués.

Le Délégué a remis une première version du rapport annuel 2020 dans les délais et à la demande de la collectivité a fourni des éléments complémentaires dans un second temps.

La présente information est relative au rapport annuel 2020 du Délégué pour le golf de Bordeaux Lac.

Les contrôles pratiqués en cours d'année 2020 ainsi que l'analyse du rapport annuel du Délégué mettent en évidence un respect des objectifs contractuels par la société Bluegreen.

I- Suivi de l'activité

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire de la covid 19, a été synonyme pour le golf de Bordeaux Lac, comme pour l'ensemble des équipements sportifs accessibles au public, d'adaptation.

En dehors des fermetures classiques, l'année 2020 a été marquée par deux fermetures administratives liées au confinement du 15 mars au 11 mai puis du 28 octobre au 29 novembre.

L'enjeu a été de maintenir l'entretien du golf et la relation avec les usagers tout en veillant au respect des contraintes administratives et techniques.

Ainsi, au-delà de l'entretien du golf qui a perduré, la direction du golf de Bordeaux Lac a

procédé à la mise en place de nouveaux outils tels que la dématérialisation dans le cadre des réservations pour l'accès classique au golf ou à la pratique compétitive.

Ces actions se sont avérées positives, avec 1 217 abonnés contre 1 301 en 2019, et, un taux de remplissage de l'école de golf connaissant une baisse légère.

En complément, Bluegreen a continué de travailler avec l'association sportive afin de développer sa fréquentation à travers des opérations communes dans le cadre de l'école de golf, l'accueil de compétitions fédérales telles que le Grand Prix de Bordeaux ou les finales régionales jeunes, ainsi que des animations annexes comme le rassemblement des séniors golfeurs de Gironde, des épreuves et la finale de la Summer Golf ou des actions à destination des personnes en situation de handicap. Enfin, l'association sportive a créé un nouveau logo mettant en évidence la ville de Bordeaux.

Le nombre d'abonnés et la fréquentation sont inéluctablement inférieurs aux années précédentes. Toutefois, malgré ce contexte exceptionnel, le golf de Bordeaux Lac conserve sa deuxième place derrière le golf de Pessac en termes d'abonnés dans le réseau Bluegreen.

Alors que le chiffre d'affaires total résultant de l'exploitation du service montrait une solide stabilité sur les quatre exercices précédents, celui-ci enregistre, à périmètre constant, une baisse très significative sur l'année 2020. La crise sanitaire explique de toute évidence cette diminution, le service ayant dû cesser toute activité au gré des décisions de fermeture administrative. C'est ainsi que :

- le golf et ses activités annexes ont dû fermer trois mois (du 15 mars au 11 mai, puis du 28 octobre au 29 novembre)
- le restaurant n'a pu ouvrir ses portes durant presque 6 mois (du 15 mars au 1er juin, puis du 28 octobre au 31 décembre).

Les tarifs du golf de Bordeaux Lac sont pris par arrêté municipal, en décembre pour les tarifs abonnés puis en juillet pour les tarifs de l'école de golf. La grille des tarifs 2020 a été optimisée de manière à distinguer clairement les tarifs du groupe et ceux qui sont propres au golf de Bordeaux Lac et à la ville de Bordeaux. De plus, du fait de la crise de la covid 19, ceux de l'école de golf n'ont pas augmentés en 2020.

II- Entretien des bâtiments et des équipements, et actions liées à la biodiversité du site

Aucun élément marquant lié à la sécurité ou l'hygiène au sein de l'équipement concernant les infrastructures, le personnel et les usagers n'est à déplorer.

Toutefois, concernant les parcours, le golf a été une nouvelle fois confronté à des intrusions de sangliers engendrant des dégâts importants conduisant à mobiliser de manière conséquente les équipes de terrain. Les travaux de clôture du golf se poursuivront donc en 2021.

Conformément à ses obligations, la société Bluegreen SAS a effectué en 2019 un certain nombre d'investissements incluant ceux issus de la part variable dite complémentaire de 2% au titre de travaux d'embellissement ou d'amélioration des équipements et installations.

Sur le volet environnemental, le travail de coordination des actions du golf avec différents acteurs de la gestion et de la protection de la nature entrepris au deuxième semestre 2020 se poursuit dans l'optique de définir un plan de gestion de la faune et de la flore spécifique au golf de Bordeaux Lac.

Une prochaine étape en 2021 sur le plan écologique serait la mise en place d'une expérimentation de l'exploitation en zéro phyto du golf de Bordeaux, cela notamment en prévision de la loi Egalim.

Enfin, le Délégué met l'accent sur une démarche nationale « Golf et Nature » engagée par la société Bluegreen axée sur la protection de l'environnement, le handigolf ainsi que la formation et l'emploi local.

III- Analyse financière

Concernant les redevances revenant à la ville, le Délégué s'est acquitté de ses obligations en termes de versements de la part fixe et de la part variable. Toutefois, certains justificatifs de dépenses n'ont été transmis que très tardivement et suite à plusieurs relances.

L'activité de la société Bluegreen marque clairement le pas en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, ce qui contribue à éloigner un peu plus le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice des prévisions contractuelles. Cette forte dégradation de l'activité apparaissant toutefois comme la conséquence directe et exclusive de la dégradation du contexte sanitaire, le chiffre d'affaires dégagé par le service devrait, à l'issue de la crise, pouvoir retrouver un niveau proche de celui observé avant crise.

Bien que les aides de l'Etat octroyées à l'exploitant et la diminution des charges consécutive au ralentissement de l'activité ont contribué à amortir les conséquences du choc, les marges dégagées par le Délégué en 2020 ont été significativement impactées par la crise.

Pour autant, celles-ci se stabilisent à un niveau significativement positif à fin d'exercice. Les pertes affichées par le délégué s'expliquent principalement par l'importance des charges calculées et la majoration des frais de structure inscrits en comptabilité.

Enfin, si la ville de Bordeaux se félicite de la recapitalisation de la société Bluegreen en début d'exercice, l'importance des pertes enregistrées par cette entité sur la seule année 2020 impose de maintenir une vigilance étroite sur le niveau de ses fonds propres.

Pour votre complète information, un rapport détaillé réalisé par les services de la ville de Bordeaux composé d'une partie opérationnelle et d'une partie financière, ainsi que le rapport annuel 2020 du Délégué sont annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD